

■ **Fonds de prévoyance réglementaire en faveur du personnel Otis**, à Villars-sur-Glâne, assurer le personnel de la fondatrice, etc. Fondation. (FOSC du 28.11.2000, p. 8106). Selon décisions du 14.11.2001 et du 12.07.2002 de la Direction de la santé publique et des affaires sociales du canton de Fribourg, autorité de surveillance, et procès-verbal du 24.10.2000, la fondation reprend par voie de fusion les actifs et passifs de la fondation Fonds de prévoyance complémentaire en faveur du personnel Otis, selon bilan au 31.12.2000; actifs: CHF 2'399'908.--; passifs: CHF 600'926.--, soit un actif net de CHF 1'798'982.--. Nouveau nom: **Fonds de prévoyance en faveur du personnel du Groupe Otis**. Statuts modifiés le 13.03.2002. Règlement du 01.01.2001. Meier Thomas et Flück Eric ne sont plus membre du conseil, leur signature est radiée. Gubler Urs, de Aawangen, à Niederbüren, et Magnin Daniel, d'Estavannens, à Epagny, sont nommés membre du conseil, tous deux avec signature collective à deux.

Journal no 1583 du 25.07.2002  
(00587378 / CH-217.0.170.279-4)